

TOUCANNE Frédéric
Résidence Art du Temps
8, rue du cluzeau
87170 ISLE
frederic.toucanne87@gmail.com

A

Monsieur le Président de l'Enquête
Concernant l'Enquête Publique CENTRALE
BIOGAZ DE LA RIBIERE LIMOGES

Isle, Le 6 Octobre 2018

Objet : Enquête Publique Centrale Biogaz de la Ribière Limoges

Monsieur le Président,

Par la présente, je m'oppose formellement à l'implantation de la future Usine de Méthanisation Rue Archimède à Limoges.

Etant employé à la Fondation des Amis de l'Atelier à Limoges, et habitant à ISLE, à 3,9 Kilomètres de la rue Archimède, je ne trouve pas judicieux l'implantation de la future Usine de Méthanisation, qui sera juste située en face de L'ESAT. Cette établissement accueille des personnes en situation de handicap afin qu'ils puissent exercer une activité professionnelle, en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif en milieu protégé.

Je pense qu'avec un tel projet les conditions d'accueil et de travail sont gravement menacés pour ces travailleurs, le personnel de l'établissement, les entreprises implantés dans la ZAC de la Ribière et ainsi que pour tous les riverains.

Ce qui m'interpelle dans ce projet, c'est que cette usine sera à proximité des matières entrantes (Industrielles et abattoirs), à proximité d'entreprises routières, surtout le plus important à **proximité d'un réseau de gaz pour l'injection du biométhane**. C'est à dire que des risques et des dangers liés au Biogaz sont existants : Incendie, Explosion Méthane/Air, Intoxication, Asphyxie.....

Par ailleurs, un **incendie s'est produit dans un Centre de Méthanisation, dans un bâtiment** leur appartenant, le 22 Avril 2012, 1 an après son inauguration, sur l'écoparc de Fresnoy-Folny, cet incendie a mobilisé 50 pompiers afin de maîtriser le feu et les risques de pollution. Une légère fuite d'acide sulfurique (12m2) a été constatée et traitée par les services compétents. Le bâtiment a été détruit par l'incendie ! J'espère que dans l'avenir nous serons pas exposé à ce genre de phénomène !

Également, aucune garantie n'est apportée quant à l'absence d'odeurs. En plus, le passage de 46 camions / jour, représenteront 92 passages aller / retour devant l'ESAT et les entreprises environnantes, c'est à dire que cela comportera certainement des risques accidentels, des

précautions pour les travailleurs ou autres pour traverser la route... , les routes qui seront abîmées très rapidement, dans notre département nous avons beaucoup de routes dégradées malheureusement ! Il faudra très certainement modifier le réseau routier de la ZAC ,pour le rendre le plus accessible pour le passage de ces camions, qui sera probablement très coûteux, voir plus cher que l'implantation de l'entreprise elle-même.

En terme d'emplois, il n'y aura que 2 ou 3 salariés, c'est très peu. J'aurai souhaité qu'une autre entreprise soit implantée à la place de celle-ci, qui n'aura aucun impact sur l'environnement et la santé des personnes, permettant la création de nombreux emplois.

Cette entreprise finira par geler définitivement la capacité de développement de la ZAC .

Le caractère environnemental du projet peut-être interrogé au regard de la trace de carbone (non évaluée) que générera le transport entre les communes de l'Indre et la Ville de Limoges. Quel intérêt de faire venir des camions de l'Indre pour Limoges avec ce type de déchets ? Car l'Abattoir de Limoges ne produit pas assez de déchets, ainsi que tout le département, il n'y a pas d'intérêt d'avoir une usine de Méthanisation à la ZAC de La Ribière. En plus, cela provoquera de nombreux et fréquents bouchons dans la ville de Limoges, à cause de cette entreprise ! Ce projet n'est pas du tout écologique ! : J'observe que les digestats solides voués à l'épandage seront transportés par camions bâchés non étanches.

Cette entreprise avec ces digestats provoquera dans le futur une contamination des sols, ainsi que le réseau d'eau alimentaire et des conséquences dans le futur pour notre établissement, c'est-à dire que l'eau ne sera plus potable, l'alimentation contaminée Les travailleurs de l'ESAT ne pourront plus produire de repas pour les autres structures, l'établissement devra recourir à un autre prestataire. Cela aura nécessairement un impact sur la santé des travailleurs de l'ESAT, le personnel, les salariés des entreprises et des riverains !

Des nuisances sonores seront inévitablement présentes , peut-être les travailleurs de l'ESAT , le personnel, les salariés des entreprises et les riverains sauront obliger de porter un casque sur la tête en permanence, ne pourront plus se parler, ni se comprendre ! Cela leur entraînera un handicap supplémentaire dans leur vie !

Je pense que c'est une aberration de vouloir construire cette usine de Méthanisation sur la ZAC de la Ribière , elle comprend de nombreuses entreprises routières, avec de nombreux passages de camions actuellement, c'est bien suffisant. Pas besoin de rajouter 46 camions supplémentaires !

Toutes ces raisons me font vous demander d'émettre un avis négatif à la création de cette usine de Méthanisation sur la ZAC de la Ribière à Limoges.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses

Frédéric Toucanne
Citoyen d'ISLE(Communauté d'agglomération de Limoges Métropole)

